

Catégorie B**Mouvement spécifique sur postes de catégorie B
CAPN n°6 du 21 Mars 2013****Mouvement spécifique sur postes**

20 postes comptables avaient été sélectionnés lors de la CAPN du 24 janvier 2013.

Ce mouvement était ouvert aux agents des 2 filières et 49 collègues avaient candidaté (40 GP et 9 FF). Une priorité étant accordée aux agents de la filière Gestion Publique, aucun agent de la filière fiscale n'a pu obtenir satisfaction. 3 dossiers ont été déclarés irrecevables.

F.O.-DGFIP s'est félicité de voir que sa revendication sur la date d'appréciation des critères de recevabilité des demandes avait enfin abouti (soit au 1^{er} juillet 2013, et non au 1^{er} janvier 2013).

F.O.-DGFIP a déploré que 6 emplois restent vacants à l'issue de ce mouvement dans les postes comptables suivants :

Trésorerie de Ferney Voltaire (AIN 01)
Trésorerie de La Tinée (ALPES MARITIMES 06)
Trésorerie de Anglure (MARNE 51)
Trésorerie de Bourmont (HAUTE MARNE 52)
Trésorerie de Remalard (ORNE 61)
Trésorerie de Le Biot (HAUTE SAVOIE 74)

La DGFIP n'ayant pas voulu faire évoluer des règles jugées trop rigides, la délégation **F.O.-DGFIP** n'a pu émettre un avis favorable et s'est abstenue lors du vote de ce mouvement spécifique.

Ce carcan laisse des emplois vacants dans ces postes comptables, des agents en difficulté soumis à des conditions de travail dégradées. Au final, il ne donne pas satisfaction à la totalité de nos collègues. Les autres organisations syndicales se sont opposées à ce mouvement et ont voté contre.

- ✓ **F.O.-DGFIP** a toujours soutenu l'utilité de ce mouvement, nécessaire à la pérennisation du maillage territorial gage d'un service public de qualité.
- ✓ **F.O.-DGFIP** revendique le maintien de ce mouvement spécifique dans sa forme et son calendrier actuel.
- ✓ **F.O.-DGFIP** continuera à demander le classement d'un poste même si le département présente un « sureffectif » théorique global.

Les élus **F.O.-DGFIP** en CAP Nationale

Sylvie SERRE – Philippe CINQ – Philippe CANE
Jacques REGNIER –

Déclaration liminaire

Mutations sur postes éligibles au mouvement spécifique

Madame la Présidente,

Aujourd'hui 21 mars : 23 jours d'attente et toujours pas de liste d'aptitude en vue. Alors que Le Directeur Général visite les services en « vendant » la démarche stratégique, des centaines de collègues sont dans l'attente d'une promotion largement méritée.

Un tel mépris des agents ne peut plus durer et une réponse rapide doit leur être apportée.

*Pour en revenir à l'ordre du jour de cette CAPN, **F.O-DGFIP** défend le mouvement spécifique sur poste, certes dérogatoire mais qui aide au maintien du maillage territorial du réseau de proximité, gage d'un service public de qualité. Il est destiné à pourvoir des postes comptables qui font l'objet d'une vacance d'emploi structurelle due à leur isolement géographique ou à la cherté de la vie.*

Lors de la CAPN du 24 janvier 2013, 20 postes seulement avaient été déclarés éligibles au mouvement spécifique alors que 41 demandes étaient formulées par les départements. Nous ne pouvons que regretter la frilosité de l'Administration.

*Le succès de ce mouvement conforte encore une fois sa légitimité, son caractère indispensable et sa nécessaire pérennisation comme le défend **F.O-DGFIP**.*

Pour preuve, 53 demandes ont été déposées par 40 agents de la Filière Gestion Publique et 10 demandes par 9 agents de la Filière Fiscale permettant de pourvoir 14 postes structurellement en sous effectif depuis des années.

*Lors des précédentes CAP de mutations sur postes éligibles au mouvement spécifique, **F.O-DGFIP** revendiquait que les critères de recevabilité des demandes soient appréciés à la date réelle du mouvement. Cette année l'Administration a tenu compte de notre revendication et **F.O-DGFIP** s'en félicite.*

Nous rappelons que :

- **F.O-DGFIP** revendique le maintien de ce mouvement spécifique dans sa forme et son calendrier actuel
- **F.O-DGFIP** continuera à demander le classement d'un poste même si le département présente un « sureffectif » théorique global

Ces revendications correspondent aux attentes des agents. De plus, en assouplissant les règles de sélection des postes comptables offerts au mouvement spécifique, vous permettrez d'améliorer les conditions de travail des collègues en poste dans ces unités et qui sont durement touchés par les vacances et suppressions d'emplois.

Les élus **F.O.-DGFIP**

Sylvie SERRE, Philippe CINQ, Sébastien DESCHAMPS
Jacques REGNIER, Philippe CANE

